

Intervention au Cneser - Attractivité et reconnaissance du doctorat

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), réuni le 12 septembre 2023 pour sa séance d'installation, voit intervenir en cette rentrée universitaire Dr Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Dr Stéphanie Danaux, qui siège au Cneser au titre de l'ANDès, a prononcé le discours reproduit ci-après pour faire part de points d'attention de l'ANDès concernant l'attractivité et la reconnaissance du doctorat.

Madame la Ministre, Mesdames, Messieurs,

Une courte intervention au nom de l'Association Nationale des Docteurs-ANDès relative à un sujet d'actualité, **l'attractivité et la reconnaissance du doctorat.**

Pendant le doctorat, plusieurs éléments conditionnent cette attractivité : un suivi régulier, un encadrement bienveillant, une bonne intégration dans la vie de l'unité de recherche et de l'école doctorale, des formations dédiées attractives, mais aussi l'accès pour tous les doctorants à un équipement fonctionnel (un bureau, un ordinateur, une imprimante...), à des financements pour participer à des colloques et réaliser des mobilités (terrain...) et bien sûr à une rémunération attractive. Sur ce dernier point, un travail a été amorcé par votre ministère et l'ANDès a salué l'augmentation du nombre de contrats doctoraux et de la rémunération minimale du contrat doctoral dans le cadre de la LPR. A ce sujet, suite à l'augmentation du point d'indice pour les agents de la fonction publique, quelle stratégie votre ministère souhaite-t-il suivre pour conserver l'importance de la revalorisation mise en oeuvre pour le contrat doctoral ?

Malgré ces efforts, trop de doctorants (22%) continuent de s'inscrire en doctorat sans financement dédié, en exerçant une activité salariée sans lien avec le doctorat, en particulier dans le secteur LSHS. Trop de doctorants considérés comme financés au titre du doctorat perçoivent en réalité des financements insuffisants pour vivre dignement dans notre pays, notamment des doctorants internationaux financés via des bourses de quelques centaines d'euros par mois versées par des organismes étrangers (gouvernements, universités, fondations, associations, etc.). **L'ANDès encourage donc une généralisation du financement de tous les doctorants, avec une attention particulière portée au montant de ces financements lorsque ceux-ci ne sont pas issus ou contrôlés par votre ministère.**

Les doctorantes et doctorants sont les forces de la recherche publique d'aujourd'hui et aussi de demain. C'est vrai, mais seulement pour 15% d'entre eux. Pour tous les autres, l'attractivité du doctorat passe par des perspectives professionnelles hors métiers de la recherche publique, que ce soit dans le privé ou dans le public. **Cette attractivité s'exprime via l'accès à certains métiers, la valorisation des compétences acquises**

pendant le doctorat, ainsi que la reconnaissance du doctorat dans l'expérience professionnelle et donc le calcul des rémunérations.

A ce sujet, l'ANDès souhaite aborder 3 points.

Concernant le secteur privé, l'inscription du doctorat au RNCP en 2019 devait faciliter la valorisation du doctorat dans les conventions collectives. Savez-vous quel impact l'inscription au RNCP a eu sur la connaissance et compréhension des compétences des docteurs ? Plus récemment, l'[article 29](#) de la LPR précise que les organisations liées par une convention de branche ou par des accords professionnels examinent les conditions de la reconnaissance du diplôme national de doctorat dans le cadre de négociations obligatoires relatives aux classifications prévues aux articles L. 2241-1 et L. 2241-15 du code du travail. L'[article 31](#) précise quant à lui que l'obtention du diplôme national de doctorat vaut expérience professionnelle de recherche qui peut être reconnue dans les conventions collectives. Quelles sont les prochaines étapes envisagées par vos services pour aller vers cette reconnaissance ?

Concernant le secteur public hors métiers de la recherche, l'administration offre pour de nombreux docteurs de réelles opportunités de carrière. Qu'en est-il de la reconnaissance du doctorat dans ce secteur ? Comment les RH des différentes fonctions publiques sont-elles sensibilisées aux compétences des docteurs ? Encore aujourd'hui, les RH de certains établissements dépendant par exemple du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche recrutent des docteurs sur des postes de cadres (Biatss chefs de projet, responsables de service...), y compris par la voie contractuelle, sans reconnaissance systématique de l'expérience professionnelle du doctorat. Quelles actions seront mises en œuvre pour améliorer la compréhension et la reconnaissance de ce diplôme dans les organismes publics, et ainsi renforcer son attractivité ?

Enfin, concernant les enseignants du secondaire affectés dans le supérieur (ESAS), des mesures de reconnaissance et de revalorisation ont été annoncées, ce qui doit être salué. Vous avez déclaré à ce sujet le 7 septembre dernier dans [Campus Matin](#) que « *Les enseignants-chercheurs ont tous un doctorat et souvent un post-doc ; tandis qu'en général les ESAS sont agrégés et n'exercent pas de missions de recherche. L'âge moyen de recrutement des maîtres de conférences est de 35 ans contre 28 ans pour les agrégés. Ils n'ont donc pas le même déroulé de carrière, le même statut* ». Qu'est-ce qui est mis en œuvre pour les ESAS titulaires d'un doctorat, ceux qui ont une activité de recherche, publient, font rayonner le nom de leur université et notre pays par leurs travaux ?

En conclusion, un travail de fond est nécessaire et **l'ANDès appelle le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche à œuvrer pour améliorer la reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle dans le secteur privé mais aussi dans le secteur public. Ce travail est nécessaire pour renforcer l'attractivité du doctorat**, et ainsi lutter contre la baisse du nombre de doctorants - ce danger pour la pérennité de notre recherche - un voeu qui vous est cher, madame la Ministre.

Nous vous remercions, madame la Ministre, de votre attention.

À propos de l'ANDès

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Fondée en 1970 et reconnue d'utilité publique depuis 1975, elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quel que soit leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'ANDès a trois missions principales :

- promouvoir le doctorat : mettre en avant la valeur ajoutée que représente l'expérience professionnelle du doctorat pour révéler les compétences des docteurs ;
- mettre les talents des docteurs au service de la société : contribuer au décroisement des sphères professionnelles en positionnant les docteurs comme « passeurs de frontières », tirer parti de l'expertise et des savoir-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain ;
- créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs : augmenter la visibilité collective des docteurs, permettre à chacun de développer son réseau professionnel, favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.